



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R76-2025-508

PUBLIÉ LE 21 NOVEMBRE 2025

Sommaire

DRFIP Occitanie /

R76-2025-11-14-00037 - Subdelegation competence pouvoir adjudicateur regional (2 pages)	Page 3
R76-2025-11-14-00036 - Subdelegation ordonnancement secondaire comptabilité generale Etat region PPR-1 (4 pages)	Page 6
R76-2025-11-14-00038 - Subdelegation ordonnancement secondaire comptabilité generale Etat region PRIE (2 pages)	Page 11

DRFIP Occitanie

R76-2025-11-14-00037

Subdelegation competence pouvoir
adjudicateur regional



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction régionale des finances publiques
d'Occitanie et du département de la Haute-
Garonne**
Pôle stratégie – Affaires régionales
34 rue des Lois
31039 Toulouse Cedex 9
Mél. :
drfip31.controlededestion@dgfip.finances.gouv.fr

Toulouse, le 14/11/2025

Affaire suivie par : Nathalie ANDRIEU
Mel : nathalie.andrieu1@dgfip.finances.gouv.fr
Téléphone : 05 61 10 68 45

Décision de subdélégation de signature pour l'exercice de la compétence du pouvoir adjudicateur régional

L'administrateur de l'État, directeur régional des finances publiques d'Occitanie et du département de la Haute-Garonne,

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le code des marchés publics ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°2010-687 du 24 juin 2010;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable public ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret du 16 avril 2018 portant nomination de M. Hugues PERRIN, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur régional des finances publiques de la région Occitanie et du département de la Haute-Garonne, avec une date d'installation fixée au 1^{er} juillet 2018 ;

Vu le décret n° 2022-491 du 6 avril 2022 relatif aux emplois de préfet et de sous-préfet ;

Vu le décret du 11 janvier 2023 nommant M. Pierre-André DURAND, préfet hors classe, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne ;

Vu le décret du 17 juillet 2023 portant intégration des administrateurs de l'État ;

Vu l'arrêté de la Première ministre et du ministère de l'Intérieur et des outre-mer du 20 octobre 2023 portant nomination de M. Frédéric VISEUR, secrétaire général pour les affaires régionales auprès du préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne ;

Vu l'arrêté préfectoral du 07 octobre 2025 portant délégation de signature en matière de pouvoir adjudicateur à M. Hugues PERRIN, administrateur de l'État, directeur régional des finances publiques

d'Occitanie et du département de la Haute-Garonne, et notamment son article 2 l'autorisant à déléguer sa signature aux agents placés sous son autorité ;

Décide :

Article 1. – La délégation qui a été accordée à M. Hugues PERRIN, administrateur de l'État, directeur régional des finances publiques d'Occitanie et du département de la Haute-Garonne, par l'arrêté préfectoral du 07 octobre 2025 pour le programme 723 sera exercée par :

- M. Eric LORAND, administrateur de l'État,
- M. Philippe RIBES, administrateur des finances publiques adjoint,
- M. Renaud DELTOMBE, attaché principal d'administration,
- M. Dominique SAULCHOIR, inspecteur divisionnaire des finances publiques.
- M. Alexis PALMIER, administrateur d'État,
- Mme Elvyre LASSALLE, ingénieure en chef des travaux publics de l'État.

Article 2. – La signature du délégataire et sa qualité devront être précédées de la mention suivante :

1 – dans le cas d'une signature exercée par délégation au directeur régional des finances publiques d'Occitanie et du département de la Haute-Garonne :

Pour le préfet de la région Occitanie et par délégation
Le directeur régional des finances publiques d'Occitanie et du département de la Haute-Garonne
(suivi du prénom et du nom du délégataire)

2 – dans le cas d'une signature subdéléguée par le directeur régional des finances publiques d'Occitanie et du département de la Haute-Garonne :

Pour le préfet de la région Occitanie et par subdélégation
(suivi de la fonction, du prénom et du nom du subdélégataire)

Article 3. – La présente décision prend effet à compter de la date de sa signature.

Article 4. – La présente décision abroge toutes décisions antérieures en la matière.

Article 5. – Le directeur régional des finances publiques d'Occitanie et du département de la Haute-Garonne est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Occitanie.

Pour le préfet de la région Occitanie et par délégation
Le directeur régional des finances publiques d'Occitanie
et du département de la Haute-Garonne


Hugues PERRIN

DRFIP Occitanie

R76-2025-11-14-00036

Subdelegation ordonnancement secondaire
comptabilité generale Etat region PPR-1



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction régionale des finances publiques
d'Occitanie et du département de la Haute-
Garonne**
Pôle stratégie – Affaires régionales
34 rue des Lois
31039 Toulouse Cedex 9
Mél. :
drfip31.controledegestion@dgfip.finances.gouv.fr

Toulouse, le 14/11/2025

Affaire suivie par : Nathalie ANDRIEU
Mel : nathalie.andrieu1@dgfip.finances.gouv.fr
Téléphone : 05 61 10 68 45

Décision de subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et de comptabilité générale de l'État pour la région

L'administrateur de l'État, directeur du pôle ressources et support,

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 2022-491 du 6 avril 2022 relatif aux emplois de préfet et de sous-préfet ;

Vu le décret en conseil des ministres du 11 janvier 2023 nommant M. Pierre-André DURAND, préfet hors classe, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne ;

Vu le décret du 17 juillet 2023 portant intégration des administrateurs de l'État ;

Vu l'arrêté du directeur général des finances publiques en date du 17 décembre 2009 affectant M. Eric LORAND en qualité d'administrateur des finances publiques à la direction régionale des finances publiques de la Haute-Garonne ;

Vu l'arrêté de la Première ministre et du ministère de l'Intérieur et des outre-mer du 20 octobre 2023 portant nomination de M. Frédéric VISEUR, secrétaire général pour les affaires régionales auprès du préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne ;

Vu la décision du 22 juillet 2021 affectant M. Eric LORAND en qualité de directeur du pôle ressources et support de la direction régionale des finances publiques d'Occitanie et du département de Haute-Garonne ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 janvier 2023 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire pour les dépenses et les recettes relevant du programme 723, à M. Eric LORAND, administrateur de l'État ;

Vu l'arrêté préfectoral du 07 octobre 2025 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et de comptabilité générale à M. Eric LORAND, directeur du pôle ressources et support, et notamment son article 5 l'autorisant à déléguer sa signature aux agents placés sous son autorité ;

Décide :

Article 1. – La délégation qui a été accordée à M. Eric LORAND, directeur du pôle ressources et support, par l'arrêté préfectoral du 07 octobre 2025 pour le programme 723 sera exercée par :

- M Philippe RIBES, administrateur des finances publiques adjoint
- M Renaud DELTOMBE, attaché principal d'administration
- M Dominique SAULCHOIR, inspecteur divisionnaire des finances publiques

Article 2. – La délégation qui a été conférée à M. Eric LORAND en matière d'ordonnancement secondaire par l'arrêté préfectoral du 07 octobre 2025 pour la réception des crédits des programmes suivants :

- a) 156 : « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local »
- b) 218 : « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières »
- c) 741 et 743 : « Titres de pension relatifs au remboursement des trop perçus sur prestation des programmes 741 et 743 »

sera exercée par :

- M. Philippe RIBES, administrateur des finances publiques adjoint,
- Mme Béatrice PERROIS-BOISSEL, administratrice des finances publiques adjointe,
- M Renaud DELTOMBE, attaché principal d'administration
- Mme Isabelle VERGNES-LIVIERO, inspectrice divisionnaire hors classe des finances publiques,
- M. Christophe FOULQUIER, inspecteur principal des finances publiques,
- M. Dominique SAULCHOIR, inspecteur divisionnaire des finances publiques,
- Mme Béatrice PAILHES, attachée d'administration,
- M. Quentin MARTIGNOLES, inspecteur des finances publiques,
- Mme Mylène ALEXANDRE, inspectrice des finances publiques,
- Mme Catherine CUISINIER, inspectrice des finances publiques,
- M. Nikhilesh MOHABEER PADYA, inspecteur des finances publiques,
- Mme Françoise PUECH, inspectrice des finances publiques,
- Mme Sylvie MOUYSET, inspectrice des finances publiques,
- Mme Pauline BERNA, inspectrice des finances publiques,
- M. Fabrice PARAYRE, inspecteur des finances publiques

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, la délégation pourra être exercée pour les actes d'engagement des dépenses et des recettes dans CHORUS-Formulaires, dans l'application FDD et sur la plateforme TRAVEL PLANET FRANCE (prestations ferroviaires) par :

- M. Damien WEISSMULLER, inspecteur des finances publiques,
- Mme Michèle BENAZET, contrôleur principale des finances publiques,
- M. Christophe CASTILLO, contrôleur des finances publiques,
- M. Lionel BRACONNIER, contrôleur des finances publiques,
- Mme Guylaine TAVEAU, contrôleur principale des finances publiques,
- Mme Chantal MATHIEU, contrôleur principale des finances publiques,
- Mme Claire DELPECH, contrôleur principale des finances publiques,
- Mme Hala AL ATASSI, contrôleur des finances publiques,
- Mme Annie MARCIANO, contrôleur principale des finances publiques,
- M. Eric BOREILLO, contrôleur des finances publiques,



- Mme Yolanda CRUZ, contrôlease des finances publiques,
- Mme Delphine DOUCEDE, contrôlease des finances publiques,
- Mme Samantha KROUK, agente des finances publiques,
- M. Vincent DUTERLAY, agent des finances publiques,
- Mme Marie-José FUCHS, agente des finances publiques

Article 3 – La délégation qui a été conférée à M. Eric LORAND en matière d’ordonnancement secondaire pour les dépenses et recettes relevant du programme 723 « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l’État », par l’arrêté préfectoral du 07 octobre 2025 sera exercée par :

- M. Philippe RIBES, administrateur des finances publiques adjoint,
- M. Dominique SAULCHOIR, inspecteur divisionnaire des finances publiques,
- Mme Béatrice PAILHES, attachée d’administration,
- Mme Catherine CUISINIER, inspectrice des finances publiques,
- M. Nikhilesh MOHABEER PADYA, inspecteur des finances publiques,
- Mme Françoise PUECH, inspectrice des finances publiques,
- M. Quentin MARTIGNOLES, inspecteur des finances publiques,
- Mme Mylène ALEXANDRE, inspectrice des finances publiques

En cas d’absence ou d’empêchement de ces personnes, la délégation pourra être exercée pour les actes d’engagement des dépenses et des recettes dans CHORUS-Formulaires par :

- Mme Yolanda CRUZ, contrôlease des finances publiques,
- M. Christophe CASTILLO, contrôleur des finances publiques,
- M. Lionel BRACONNIER, contrôleur des finances publiques,
- Mme Marie-José FUCHS, agente des finances publiques

Article 4. – La signature du subdélégué et sa qualité devront être précédées de la mention suivante :

1 – dans le cas d’une signature exercée par délégation au directeur du pôle ressources et support de la direction régionale des finances publiques d’Occitanie et du département de la Haute-Garonne :

Pour le préfet de la région Occitanie et par délégation
Le directeur du pôle ressources et support de la direction régionale des finances publiques d’Occitanie et du
département de la Haute-Garonne
(suivi du prénom et du nom du délégué)

2 – dans le cas d’une signature subdéléguée par le directeur du pôle ressources et support de la direction régionale des finances publiques d’Occitanie et du département de la Haute-Garonne :

Pour le préfet de la région Occitanie et par subdélégation
(suivi de la fonction, du prénom et du nom du subdélégué)

Article 5. – La présente décision prend effet à compter de la date de sa signature.

Article 6. – La présente décision abroge toutes décisions antérieures en la matière.

Article 7. – La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Occitanie.

Pour le préfet de la région Occitanie et par subdélégation
Le directeur du pôle ressources et support de la direction
régionale des finances publiques d'Occitanie et du
département de la Haute-Garonne

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Lorand', is written over a large, stylized, light-colored scribble or watermark.

Eric LORAND

DRFIP Occitanie

R76-2025-11-14-00038

Subdelegation ordonnancement secondaire
comptabilité generale Etat region PRIE



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction régionale des finances publiques
d'Occitanie et du département de la Haute-
Garonne**
Pôle stratégie – Affaires régionales
34 rue des Lois
31039 Toulouse Cedex 9
Mél. :
drfip31.controledegestion@dgfip.finances.gouv.fr

Toulouse, le 13 novembre 2025

Affaire suivie par : Nathalie ANDRIEU
Mel : nathalie.andrieu1@dgfip.finances.gouv.fr
Téléphone : 05 61 10 68 45

Décision de subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et de comptabilité générale de l'État au niveau de la région

Le responsable régional de la politique immobilière de l'État,

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 2022-491 du 6 avril 2022 relatif aux emplois de préfet et de sous-préfet ;

Vu le décret en conseil des ministres du 11 janvier 2023 nommant M. Pierre-André DURAND, préfet hors classe, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne ;

Vu l'arrêté de la Première ministre et du ministère de l'Intérieur et des outre-mer du 20 octobre 2023 portant nomination de M. Frédéric VISEUR, secrétaire général pour les affaires régionales auprès du préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne ;

Vu l'arrêté de la ministre auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargée des comptes publics, en date du 3 juin 2025, nommant M. Alexis PALMIER en qualité de responsable régional de la politique Immobilière de l'État à la direction régionale des finances publiques d'Occitanie et du département de la Haute-Garonne ;

Vu l'arrêté préfectoral du 07 octobre 2025 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et de comptabilité générale à M. Alexis PALMIER, architecte et urbaniste de l'État en chef, responsable régional de la politique immobilière de l'État et notamment son article 5 l'autorisant à déléguer sa signature aux agents placés sous son autorité ;

Décide :

Article 1. – La délégation qui a été accordée à M. Alexis PALMIER, administrateur d'État, responsable régional de la Politique immobilière de l'État et chef du pôle régional de l'immobilier de l'État (PRIE), par l'arrêté préfectoral du 07 octobre 2025 pour le programme 723 sera exercée par :

- M Laurent RIVOALLAN, administrateur des finances publiques adjoint, adjoint PRIE ;
- Mme Elvyre LASSALLE, ingénieure en chef des travaux publics de l'État, adjointe PRIE.

En l'absence ou en cas d'empêchement de Laurent RIVOALLAN et sous sa responsabilité sont également habilités :

- Vanessa BRIGNOLI, inspectrice divisionnaire experte des finances publiques
- Olivia DURAND, inspectrice des finances publiques
- Mallory JOUANNE, inspectrice des finances publiques
- Léa RODDE, inspectrice des finances publiques
- Ophélie SOLLNER, inspectrice des finances publiques
- Elena VIGNAUX, inspectrice des finances publiques

Article 2. – La signature du subdélégué et sa qualité devront être précédées de la mention suivante :

1 – dans le cas d'une signature exercée par délégation au directeur du pôle régional de l'immobilier de l'État de la direction régionale des finances publiques d'Occitanie et du département de la Haute-Garonne :

Pour le préfet de la région Occitanie et par subdélégation
Le directeur du pôle régional de l'immobilier de l'État de la direction régionale des finances publiques
d'Occitanie et du département de la Haute-Garonne
(suivi du prénom et du nom du délégué)

2 – dans le cas d'une signature subdélégée par le directeur du pôle régional de l'immobilier de l'État de la direction régionale des finances publiques d'Occitanie et du département de la Haute-Garonne :

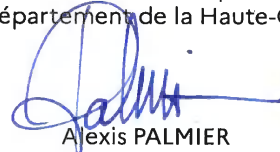
Pour le préfet de la région Occitanie et par subdélégation
(suivi de la fonction, du prénom et du nom du subdélégué)

Article 3. – La présente décision prend effet à compter de la date de sa signature.

Article 4. – La présente décision abroge toutes décisions antérieures en la matière

Article 5. – La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Occitanie.

Pour le préfet de la région Occitanie et par subdélégation
Le directeur du pôle régional de l'immobilier de l'État de
la direction régionale des finances publiques d'Occitanie
et du département de la Haute-Garonne


Alexis PALMIER